

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DFA 44 Signature d'un contrat d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation de la buvette du parc Chapelle-charbon, Paris (18e)

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention d'occupation du domaine public fluvial portant sur l'exploitation de la buvette du parc Chapelle-charbon, Paris (18e) pour une durée de 5 ans avec la société JOUR&NUIT ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire du 18^e arrondissement en sa séance du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 18^{ème} arrondissement en sa séance du 28 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer un contrat d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation de la buvette du parc Chapelle-charbon, Paris (18e), pour une durée de 5 ans à compter de la mise à disposition des biens avec la SASU JOUR&NUIT, dont le texte est joint en annexe du présent projet de délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2021 et suivantes.

Article 3 : L'occupant est autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisations au titre du code de l'urbanisme et notamment les demandes de permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir et déclaration préalable ainsi que toutes les demandes d'autorisations au titre des codes du

patrimoine et de l'environnement qui seraient nécessaires à la réalisation de travaux ou aménagements prévus par la convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO